

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../T/2019-2020 POUR  
L'ELECTRIFICATION DU CENTRE RUBAHO DE LA COMMUNE GIHARO

Date de publication ...../...../2020  
Date d'ouverture des offres...../...../2020

### 1. Objet

La Commune GIHARO lance un avis d'Appel d'Offres pour les travaux d'Electrification du centre RUBAHO en commune GIHARO.

### 2. Spécification du marché

Les travaux consistent en:

- Piquetage, fouilles, implantation et levage des poteaux MT et ses accessoires
- Raccordement des postes de transformation et ses accessoires ainsi que les postes de coupure et de protection.

### 3. Délais.

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est de trois (03) mois calendaires. Le soumissionnaire à la faculté de proposer un délai plus court.

### 4. Financement

Le présent Marché est financé sur le Budget communal exercice 2019 - 2020.

Le Maître de l'Ouvrage est la Commune **GIHARO**, l'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est la Commune **GIHARO**.

Le marché est financé par le Budget de la commune GIHARO, exercice 2019 - 2020

### 5. Participation

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale possédant les conditions juridiques et techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché conformément à l'article 161 du code des Marchés Publics.

### 6. Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat de la commune **GIHARO** pendant les heures de service de 7h 30 à 15 h 30 à partir de la date de publication de l'avis d'appel d'offres. Il peut être obtenu auprès de la même commune sur présentation de deux (02) bordereaux de versement totalisant un montant de cent mille (100 000) francs burundais : 50% au compte n° **1101/001-04** ouvert à la BRB et 50 % au compte 18202 à la COOPEC GIHARO ouvert au nom de la commune **GIHARO**.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'Administrateur communal, en mentionnant la référence de publication, au moins Dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires ne pourront présenter les offres que pour les travaux définis dans le présent dossier pour lesquels une visite guidée aura été effectuée.

## 7. Réunion préparatoire et visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le 2/2/2020 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera au chef-lieu de la Commune **GIHARO**.

## 8. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions francs burundais (5.000.000FBU).

## 9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres.

## 10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Commune **GIHARO** au plus tard le 11/2/2020 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## 11. Séance d'ouverture des offres

- 1) Les offres seront ouvertes le 11/2/2020 à 10 heures 30min en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et un cadre requis auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres et dresse un rapport du déroulement de ladite séance et donne sa copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouvertures des offres. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents puis transmis à la DNCMP.

## 12. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et Obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et Taxes délivrée en original par les services de l'OBR;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscal (NIF);
7. Adresse fixe et Connue du soumissionnaire;
8. L'attestation de non faillite délivrée en original par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité (en original) ;

10. Le registre de commerce (Copie).

**16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins deux procès-verbal de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).

**16.3. Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité ou une ligne.

Fait à GIHARO le 24/.../2020

**Denise BAHENDUBONA**

**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Public**



8